

Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE OERMINGEN

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2024 à 20 H. 30

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 août 2024

Le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 13 août 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Attribution des travaux des trottoirs de la rue de la Fontaine

Les travaux d'aménagement de trottoirs dans la rue de la Fontaine sont attribués à l'Ets RAUSCHER Eurovia de Adamswiller pour un montant HT de 34.506,15 €.

3. Convention de portage du rachat des villas d'accueil familial par l'EPF

Le Conseil Municipal décide de

- Demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien immobilier situé 23 rue des Alliés à Oermingen, au prix global de 2 099 700 € hors frais ;
- Demander au GCSMS « L'accueil familial du Bas-Rhin » de procéder, pour le compte de la Commune de Oermingen, au rachat de ces biens au terme d'un portage de 10 ans par l'EPF d'Alsace,
- Engager la commune, en cas de défaillance du GCSMS, pendant ou au terme du portage sollicité.

4. Rapport annuel 2023 du service d'élimination des déchets

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2023 du service d'élimination des déchets.

5. Montant de la contribution de l'IAO à l'achat de tonnelles

Le conseil municipal décide de solliciter une participation financière de 1.000,- € à l'Inter Association d'Oermingen (IAO) suite à l'acquisition de deux tonnelles.

6. Motion contre la modification des horaires du TGV en gare de Saverne

La motion portant demande de maintien des actuels horaires du TGV en gare de Saverne est adoptée.

7. Classement du concours des maisons fleuries 2024

Le classement du concours 2024 des maisons fleuries est arrêté.

8. Gestion des ressources humaines

Une gratification de 150,- € est attribuée à Mme Amélia LAUER, stagiaire BAFA, présente pendant deux semaines au périscolaire.

Le conseil municipal décide de solliciter l'agrément de Service Civique, accueillir un ou une volontaire, confier son encadrement à la directrice du périscolaire.

La fonction de secrétaire de mairie est revalorisée. Leur nouvelle dénomination sera « Secrétaire Général de Mairie » avec attribution d'une bonification d'ancienneté. Les adjoints administratifs remplissant les conditions pourront également être nommés en catégorie B.

Une réduction des effectifs est mise à l'étude afin de mieux maîtriser les coûts notamment sur la période hivernale.

9. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

Une aide financière de 4,00 € par m² de façades, soit 220,- €, est accordée à Mme BAUER Lucie pour les travaux de rénovation de la façade de sa maison d'habitation.

10. Convention de mise à disposition des locaux de la mairie

Le principe de la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau à la directrice des Villas d'accueil familial est validé moyennant le versement d'un loyer annuel forfaitaire.

11. Publicité des délibérations du conseil municipal

Les actes règlementaires et les actes ni réglementaires, ni individuels, seront publiés de manière dématérialisée sur le site internet : www.oermingen.fr, et affichés pendant quinze jours en mairie à titre complémentaire.

12. Divers à titre de simple information

La concertation publique sur la Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) agrivoltaïques se déroulera du 12 au 28 octobre 2024.

Par décision du 06 mars 2024, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi déposé par la société « Sarre-et-Eichel Enr » contre la décision de la Cour d'Appel de Nancy, confirmant ainsi définitivement le rejet par le Préfet de la demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc éolien.

Cette liste des décisions est :

- *affichée le 14 octobre 2024 en mairie*
- *publiée le 15 octobre 2024 sur le site internet de la commune.*

Le maire,

Simon SCHMIDT

